



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

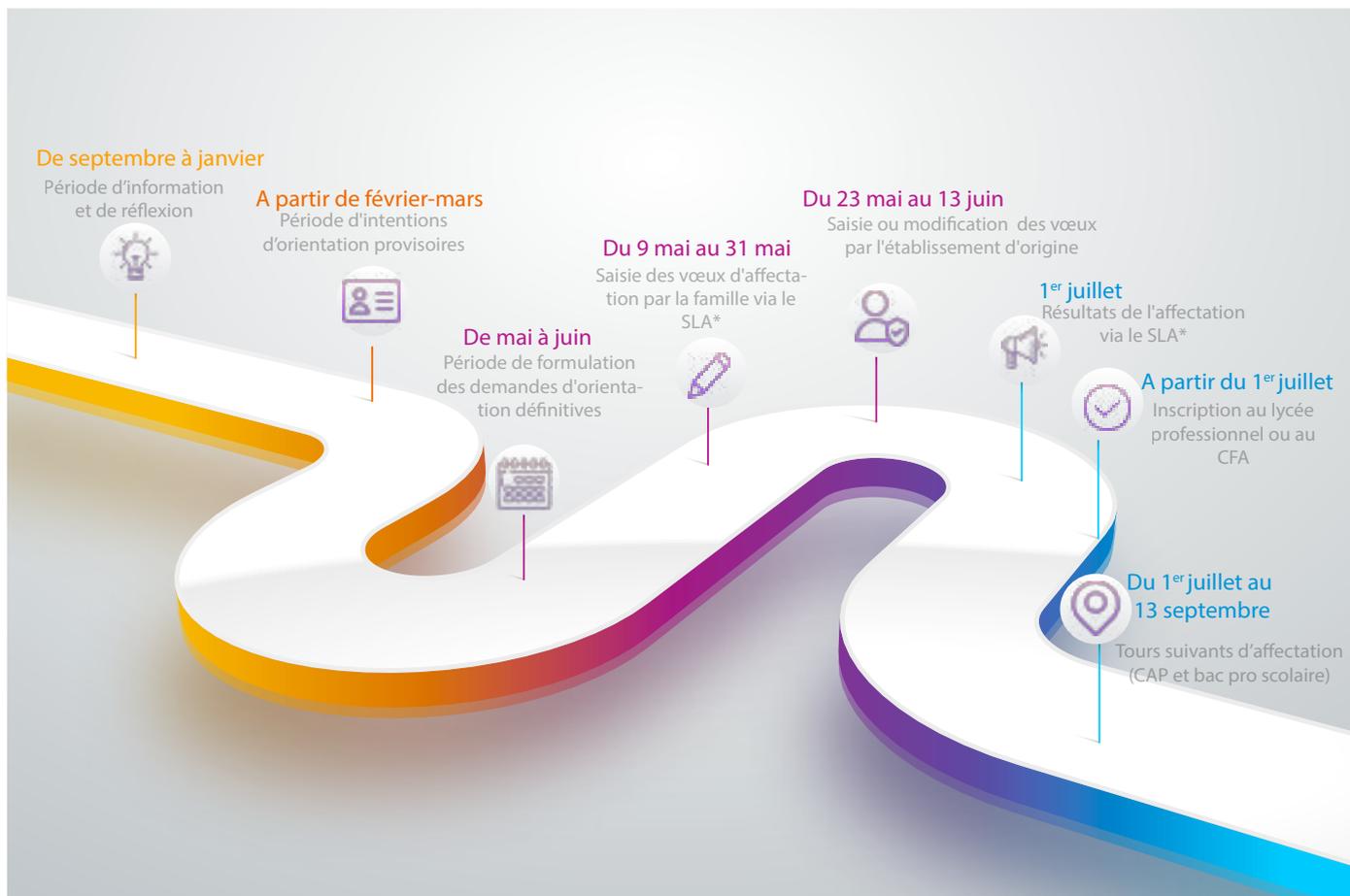


## Après la classe de troisième



**Je veux m'orienter vers  
la voie professionnelle  
(CAP ou Bac Pro) :  
Que dois-je faire ?**

# L'année de 3<sup>e</sup> vers la voie professionnelle (CAP ou BAC pro)



# Comment candidater en CAP ou en Bac Pro ?

## Dans un lycée professionnel public dans mon académie de résidence :

- Si je réside dans l'académie, je bénéficie d'une priorité académique.
- Je fais mes vœux via le SLA\*.

## Dans un lycée professionnel privé :

- Je prends contact avec le lycée.
- Pour l'entrée dans un lycée privé sous contrat je fais mes vœux via le SLA\*.

## Dans un lycée professionnel agricole :

- Le recrutement est national.
- Je fais mes vœux via le SLA\*.

## Dans un lycée professionnel public hors académie :

- Je me renseigne sur les procédures de l'académie souhaitée
- Je fais mes vœux via le SLA\*

## En apprentissage dans un CFA ou une MFR :

- Je prends contact avec le CFA ou la MFR
- Je fais mes vœux via le SLA\*

Je suis en 3<sup>e</sup> dans un établissement public et je souhaite aller en **1<sup>re</sup> année de CAP ou en 2<sup>de</sup> professionnelle.**

Toutes les formations en lycée professionnel ont une capacité d'accueil limitée et sont sélectives. ATTENTION : IL Y A DES MODALITES PARTICULIERES D'ACCES AUX FORMATIONS SUIVANTES :

- Métiers de la sécurité
- Métiers de la conduite routière
- Elevage canin et félin
- Conseil vente en animalerie

MAIS AUSSI POUR INTEGRER :

- un lycée professionnel en étant sportif de haut niveau
- une section sportive

- 1) Je prends contact avec le lycée pour connaître les modalités d'accès et le calendrier.
- 2) Je fais des vœux via le Service en Ligne Affectation (SLA)\*.

\* Le SLA: le Service en Ligne Affectation permet aux familles l'accès dématérialisé à la consultation des formations après la 3<sup>e</sup> ainsi que la saisie des vœux.

# En pratique

- Il me faut une décision d'orientation vers la voie souhaitée pour pouvoir y formuler des vœux.
- Je peux formuler de 1 à 10 vœux classés par ordre de préférence.
- Pour m'aider à saisir mes vœux avec le SLA\*, je me rapproche de mon établissement ou du centre d'information et d'orientation (CIO).

## Plus d'informations

Guide complet de l'affectation 2023  
<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

Site du département du Rhône  
[www.ac-lyon.fr/dsden\\_rhone](http://www.ac-lyon.fr/dsden_rhone)

Site du département de l'Ain  
[www.ac-lyon.fr/dsden\\_ain](http://www.ac-lyon.fr/dsden_ain)

Site du département de la Loire  
[www.ac-lyon.fr/dsden\\_loire](http://www.ac-lyon.fr/dsden_loire)

Information sur les métiers  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Information sur l'orientation  
Rendez-vous en CIO  
[www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050](http://www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050)

**Accès au Service en Ligne Affectation (SLA) :**  
**<https://affectation3e.pfm.education.gouv.fr/pna-public>**

Compte Educonnect pour les familles :  
<https://educonnect.education.gouv.fr>

## Situations particulières

En cas de situation de handicap reconnue par la MDPH ou de trouble de santé invalidant qui limitent fortement mon choix d'orientation, je complète un dossier pour la commission de préparation à l'affectation. La commission « pluridisciplinaire handicap-médicale » étudie ma situation et statue sur la nécessité ou d'une affectation prioritaire.

- Si je suis en 3<sup>e</sup> ULIS, je bénéficie d'un bonus qui favorise l'accès en voie professionnelle.
- Si je suis en 3<sup>e</sup> SEGPA, je bénéficie d'un bonus pour favoriser l'accès à certains CAP.
- Si je suis en 3<sup>e</sup> prépa métiers, je bénéficie d'un bonus qui favorise l'accès en voie professionnelle.
- Pour formuler un vœu dans un lycée agricole, vous pouvez vous faire accompagner par votre professeur principal et/ou votre enseignant référent. Ou vous reporter à l'Annexe 9 « Procédures et documents spécifiques à l'enseignement agricole » du Guide de l'Affectation 2023.

### Calendrier pour les situations particulières :

- Jeudi 11 mai 2023 : date limite de réception à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des dossiers à étudier pour toutes les commissions de préparation à l'affectation.
- Fin mai - début juin 2023 : commissions d'étude des dossiers de candidature dans les lycées professionnels à recrutement particulier.



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

DRAIO de Lyon

Mars 2023